



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS
Présents : 12	
Votants : 16	
Procurations : 4	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 21/09/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 06/10/2026	<u>Présents :</u> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mr GOTTARDI, Mme MACHADO, Mme MARTIN, Mme PERRET <u>Absents :</u> Mme BESSIERE <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u> Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE, Mme MAGNA donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme TAVENARD donne procuration à Mme PERRET, <u>Secrétaire de séance :</u> Mme CHRISTOL

Objet : Convention de partenariat avec l'hôtel DIOS de Bruguières pour l'accueil de victimes de violences intrafamiliales

La commune de Castelginest dispose de deux logements d'urgence depuis le 1/07/1997 pour les personnes en situation de précarité. En fonction de leur occupation, il n'est donc pas possible d'héberger immédiatement les victimes de violences intrafamiliales.

Afin de proposer un lieu d'hébergement d'urgence complémentaire pour mettre à l'abri à tout moment une victime en détresse et/ou exposée à un certain danger, il est proposé au Conseil d'Administration de signer une convention de partenariat avec l'hôtel DIOS de Bruguières.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements et les rôles de chacun des partenaires afin de garantir la mise à l'abri des victimes de violences intra-familiales au sein d'un hôtel de proximité.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'hôtel DIOS à Bruguières

Et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'hôtel DIOS de Bruguières

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les avenants financiers relatifs à la convention initiale

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 28/09/2026



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :